

Infoparlement

Politique européenne – Session de juin 2015

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de juin du Parlement.

Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.

Trois points sont à souligner :

- **La libre circulation des personnes est un principe intangible**

La libre circulation des personnes est l'une des quatre libertés fondamentales, ce qui en fait l'un des piliers fondamentaux de l'intégration européenne. La Suisse a reçu une réponse définitive de Bruxelles: la LCP n'est pas négociable. Ni les contingents, ni la préférence nationale, ni une clause de sauvegarde ne sont compatibles avec la LCP et ne pourront être négociés.

- **Un nouveau vote doit clarifier la position des Suisses**

Le vote du 9 février a créé un dilemme sans solution : le peuple suisse a accepté avec un peu plus de 50% des voix l'introduction de contingents. Or, ceux-ci sont contraires au principe de libre circulation des personnes, socle des accords bilatéraux soutenus par une majorité de citoyens. Ce dilemme ne peut être résolu que par un nouveau vote de clarification, qui donne la possibilité aux citoyens de choisir entre la défense claire des accords bilatéraux et les contingents. Le Nomes estime que cet indispensable vote de clarification doit intervenir au plus vite.

- **L'élargissement de la libre circulation à la Croatie**

L'UE a fixé à la Suisse un délai: celui de l'élargissement de la libre circulation à la Croatie. Si le protocole additionnel concernant la LCP n'est pas signé avant fin 2016, la Suisse sera considérée comme pays tiers dans le programme de recherche «Horizon 2020». Le Conseil fédéral peut dès à présent signer le protocole d'élargissement de la libre circulation à la Croatie. La Suisse doit accepter que l'UE compte désormais 28 Etats membres et qu'aucun ne saurait être discriminé.

CALENDRIER

Mardi, 02.06.2015 8.15 - 13.00	CE	Objet du Parlement : « Délégation AELE/Parlement européen. Rapport » (15.010) Objet du Parlement : « Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport » (15.011) Objet du Parlement : « Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport » (15.012)
Lundi, 08.06.2015 14.30 – 21.45	CN	Objet du Parlement : « Délégation AELE/Parlement européen. Rapport » (15.010) Objet du Parlement : « Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport » (15.011) Objet du Parlement : « Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport » (15.012)
Mardi 09.06.2015 8.00-13-00	CN	Postulat Pfister Gerhard : « Libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis. Adopter une stratégie d'opportunité » (14.4186)
Mercredi, 10.06.2015 8.00-12.30	CN	Postulat Groupe PS : « Relancer les discussions sur l'Europe » (14.3121).
	CN	Motion Reimann Lukas : « Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont » (14.3219).
	CN	Motion Fehr Jacqueline : « Festivités marquant le 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale » (14.3338).
	CN	Motion Aebi Andreas : « Objectif premier de la politique étrangère de la Suisse » (14.3619).
Mercredi, 17.06.2015 8.00-13.00 & 15.00-19.00	CE	Initiative parlementaire Bourgeois Jacques : « Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du « Cassis de Dijon » » (10.538) Initiative cantonale Berne : « Principe du « Cassis de Dijon » » (11.321)
	CE	Interpellation Gutzwiller Felix : « Erasmus plus et Horizon 2020. La Suisse considérée comme pays tiers » (15.3212)

Jeudi, 18.06.2015 8.15-13.00 & 15.00-19.00	CE	Postulat Rechsteiner Paul : « Rapport sur le franc suisse » (15.3367) Postulat Graber Konrad : « Perspectives d'avenir de la Suisse » (15.3017) Postulat Cramer Robert : « Franc fort et tourisme d'achat » (15.3208)
	CE	Postulat CER-CE (14.302) : « Préoccupations du canton du Tessin. Etat des lieux et pistes pour demain » (15.3012) Initiative cantonale Tessin : « Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions » (14.302) Initiative cantonale Tessin : « Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation » (14.303) Initiative cantonale Tessin : « Pour un canton du Tessin maître de son destin » (14.304)

CONSEIL NATIONAL

(Conseil des Etats à partir de la page 6)

DOSSIERS IMPORTANTS

Mercredi, 10 juin 2015, 8.00-12.30

Postulat Groupe PS (Porte-parole: Claudia Friedl): « [Relancer les discussions sur l'Europe](#) » (14.3121).

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil (Combattu par Walter Müller)

Texte: «Le Conseil fédéral est prié de présenter, en s'appuyant sur le rapport sur l'intégration 1999, une analyse comparative des répercussions possibles liées à la poursuite de la voie bilatérale, avec ou sans nouvelle solution institutionnelle, et à une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.»

Commentaire : Avant le 9 février 2014, il avait déjà été démontré que la voie bilatérale dans sa forme actuelle avait atteint ses limites. C'est plus que jamais le cas puisque les «questions institutionnelles» demeurent irrésolues, l'UE ayant annoncé avant le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» qu'aucun nouvel accord d'accès au marché ne pourrait être conclu tant qu'aucun cadre institutionnel pour les relations entre la Suisse et l'UE n'aurait été trouvé. Il est donc nécessaire que le Conseil fédéral présente les diverses possibilités dans les relations entre la Suisse et l'UE et que l'adhésion soit à nouveau envisagée. Le Nomes recommande l'adoption du postulat.

Motion Aebi Andreas: « [Objectif premier de la politique étrangère de la Suisse](#) » (14.3619).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de compléter l'article 1 (Objectifs et fonctions) de l'ordonnance sur l'organisation du Département fédéral des affaires étrangères (Org DFAE) par un nouvel objectif, qui devra constituer la devise suprême du DFAE: «préservation de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse».

L'article 1 alinéa 1 Org DFAE sera modifié comme suit: « Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) défend les intérêts de politique extérieure de la Suisse en veillant prioritairement à préserver l'indépendance et la neutralité de la Suisse et en fixant un ordre de priorité pour les autres tâches qui lui incombent dans le cadre du mandat constitutionnel».

Commentaire : En vertu de la Constitution fédérale, les intérêts fondamentaux qui doivent être protégés avec notre politique étrangère sont l'indépendance, la sécurité et le bien-être du pays. La Constitution fédérale devrait éviter toute tentation d'établir des priorités parmi les intérêts de base et selon une promotion des valeurs. Le Nomes recommande le rejet de cette motion.

AUTRES DOSSIERS

Lundi, 8 juin 2015, 14.30-21.45

Objet du Parlement : « [Délégation AELE/Parlement européen. Rapport](#) » (15.010)

Texte : La Délégation AELE/UE s'attache à avoir des contacts durables avec le Parlement européen ainsi que des échanges actifs avec les Etats membres de l'AELE et ses nombreux partenaires commerciaux. Alors que les rencontres avec les représentants du Parlement européen sont surtout mises à profit pour débattre de sujets complexes et exposer les intérêts communs, les activités dans le cadre de l'AELE sont plutôt centrées sur la diversification et la dynamisation des échanges économiques internationaux, l'objectif étant de maintenir les avantages compétitifs et de limiter les éventuelles discriminations. En ce qui concerne l'entretien des relations avec le Parlement européen, la délégation continue de plaider pour intensifier le dialogue interparlementaire en augmentant progressivement la fréquence des rencontres entre les délégations suisse et européenne.

Objet du Parlement : « [Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport](#) » (15.011)

Texte : La délégation dresse un bilan très positif de cette année de présidence suisse de l'OSCE. Elle constate notamment que si la crise en Ukraine, omniprésente dans les débats cette année, a sapé la confiance en une paix inébranlable sur le continent européen, il n'en reste pas moins que l'OSCE, en tant que plateforme de dialogue sur la paix et la sécurité, a gagné en crédibilité cette année.

Objet du Parlement : « [Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport](#) » (15.012)

Texte : La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale. Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport aux Chambres fédérales, des principaux éléments des activités qu'elle a menées durant l'année 2014.

Mardi, 9 juin 2015, 8.00 - 13.00

Postulat Pfister Gerhard : « [Libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis. Adopter une stratégie d'opportunité](#) » (14.4186)

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut : Non encore traité au Conseil

Texte : «Le Conseil fédéral est chargé de faire établir un rapport qui indique la stratégie que la Suisse adoptera au cas où devraient voir le jour le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les Etats-Unis et l'Accord sur le commerce des services. Cette stratégie privilégiera les opportunités que ces deux accords peuvent représenter pour l'économie suisse.»

Mercredi, 10 juin 2015, 8.00-12.30

Motion Reimann Lukas: «[Retirer la demande d'adhésion à l'UE et dire les choses telles qu'elles sont](#)» (14.3219).

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de retirer la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne.»

Motion Fehr Jacqueline: «[Festivités marquant le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale](#)» (14.3338).

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Statut: Non encore traité au Conseil (combattu par Christoph Mörgele)

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de participer à la coordination des festivités qui auront lieu le 8 mai 2015 pour fêter le 70e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, de soutenir les cérémonies de commémoration et d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, en érigeant des institutions ayant pour vocation de prévenir la guerre, ont contribué à l'époque et depuis lors à l'instauration et au maintien de la paix en Europe.»

CONSEIL DES ETATS

DOSSIERS IMPORTANTS

Mercredi, 17 juin 2015, 8.00-13.00 & 19.00

Initiative parlementaire Bourgeois Jacques : [«Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon"»](#) (10.538)

Statut: Traité au Conseil national

Texte: Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande de modifier la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) de manière à exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon".

Commentaire : Le « Cassis de Dijon » est un principe fondamental et incontournable de l'Union européenne. Les consommateurs suisses profitent largement de ce principe. Ainsi, les prix ont généralement baissé depuis son introduction et la discrimination des entreprises suisses qui vendent leurs produits en Suisse a diminué. Le Nomes estime que les propositions visant à réduire le « Cassis de Dijon » peuvent être comparées à une politique protectionniste. Le Nomes recommande donc le rejet de l'initiative parlementaire.

AUTRES DOSSIERS

Mardi, 2 juin 2015, 8.15-13.00

Objet du Parlement : « [Délégation AELE/Parlement européen. Rapport](#) » (15.010)

Texte : La Délégation AELE/UE s'attache à avoir des contacts durables avec le Parlement européen ainsi que des échanges actifs avec les Etats membres de l'AELE et ses nombreux partenaires commerciaux. Alors que les rencontres avec les représentants du Parlement européen sont surtout mises à profit pour débattre de sujets complexes et exposer les intérêts communs, les activités dans le cadre de l'AELE sont plutôt centrées sur la diversification et la dynamisation des échanges économiques internationaux, l'objectif étant de maintenir les avantages compétitifs et de limiter les éventuelles discriminations. En ce qui concerne l'entretien des relations avec le Parlement européen, la délégation continue de plaider pour intensifier le dialogue interparlementaire en augmentant progressivement la fréquence des rencontres entre les délégations suisse et européenne.

Objet du Parlement : « [Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport](#) » (15.011)

Texte : La Délégation dresse un bilan très positif de cette année de présidence suisse de l'OSCE. Elle constate notamment que si la crise en Ukraine, omniprésente dans les débats cette année, a sapé la confiance en une paix inébranlable sur le continent européen, il n'en reste pas moins que l'OSCE, en tant que plateforme de dialogue sur la paix et la sécurité, a gagné en crédibilité cette année.

Objet du Parlement : « [Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport](#) » (15.012)

Texte : La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale. Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport aux Chambres fédérales, des principaux éléments de activités qu'elle a menées durant l'année 2014.

Mercredi, 17 juin 2015, 8.00-13.00 & 19.00

Initiative cantonale Berne «[Principe du "Cassis de Dijon"](#)» (11.321)

Statut: Traité au Conseil national

Texte: Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les denrées alimentaires produites en Suisse pour le marché suisse doivent répondre aux normes de qualité prescrites par la loi suisse.

Interpellation Gutzwiller Felix : « [Erasmus plus et Horizon 2020. La Suisse considérée comme pays tiers](#) » (15.3212)

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: La Commission européenne a décidé de suspendre la participation de la Suisse aux programmes Erasmus+ et Horizon 2020. La Suisse aura le statut de pays tiers jusqu'à ce que les conséquences de l'initiative sur l'immigration de masse soient connues. Si pour certains sous-programmes, des solutions transitoires ont pu être négociées, il n'en va pas de même pour d'autres sous-programmes, qui restent inaccessibles à la Suisse.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Concrètement, quels sont les effets pour la Suisse de ce changement de statut?
2. Quels sont les sous-programmes pour lesquels aucune solution transitoire n'a pu être négociée et quels effets cela a-t-il sur les entreprises touchées (des PME principalement)? Quels sont les secteurs les plus touchés?

Jedi, 18 juin 2015, 8.15-13.00 & 15.00-19.00

Postulat Rechsteiner Paul : « [Rapport sur le franc suisse](#) » (15.3367)

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Le Conseil fédéral est prié d'élaborer ou de faire élaborer un rapport sur le franc suisse et son rôle pour l'économie dans les circonstances actuelles ainsi que sur l'évolution future prévisible.

Postulat Graber Konrad : « [Perspectives d'avenir de la Suisse](#) » (15.3017)

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Face à de sombres perspectives pour notre pays, le Conseil fédéral est invité à examiner les possibilités de s'engager résolument vers l'avenir. Pour ce faire, il se fondera sur les opportunités offertes actuellement par la cherté du franc et les taux d'intérêt négatifs, par exemple, pour dresser sans tarder un état des lieux dans lequel il analysera en détail les différentes solutions envisagées. Il mettra en parallèle les atouts et les faiblesses des propositions, ainsi que les bénéfices et les risques attendus, il établira un rapport et recommandera la meilleure variante à mettre en oeuvre.

Postulat Cramer Robert : « [Franc fort et tourisme d'achat](#) » (15.3208)

→ Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Il est demandé au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'un plan de mesures pour lutter efficacement contre le tourisme d'achat. Cette problématique est particulièrement vive en zone frontalière, qui subit fortement l'effet négatif du franc fort, notamment dans les secteurs du commerce de la vente au détail, de l'hôtellerie et de la restauration. Ceci pourrait se traduire par une intensification des collaborations avec les autorités chargées du contrôle des denrées alimentaires, par une plus grande information auprès des consommateurs et par une augmentation du nombre de gardes-frontière dans les régions frontalières.

Postulat CER-CE (14.302) : « [Préoccupations du canton du Tessin. Etat des lieux et pistes pour demain](#) » (15.3012)

→ Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Le Conseil fédéral est chargé de présenter les mesures qu'il a prises et celles qu'il prévoit de mettre en oeuvre afin de donner la suite qui convient aux préoccupations et aux demandes exprimées par le canton du Tessin dans les initiatives cantonales [14.302](#), [14.303](#) et [14.304](#). Il mettra notamment en évidence les mesures et les possibilités d'action en matière

d'imposition des frontaliers et de libre circulation des personnes ainsi qu'au niveau de la convention avec l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions; il indiquera aussi les éventuels progrès réalisés dans les domaines en question

Initiative cantonale Tessin : « [Abrogation de l'accord sur les frontaliers et nouvelle négociation de la convention générale contre les doubles impositions](#) » (14.302)

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à charger le Conseil fédéral:

1. d'abroger l'Accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers et à la compensation financière en faveur des communes italiennes limitrophes (RS 0.642.045.43), entré en vigueur avec effet rétroactif le 1er janvier 1974;
2. de renégocier la Convention entre la Confédération suisse et la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (RS 0.672.945.41), entrée en vigueur le 27 mars 1979, de manière à ce qu'elle ne pénalise pas le canton du Tessin et ses habitants.

Initiative cantonale Tessin : « [Création d'un statut régional spécial pour le canton du Tessin et d'autres régions périphériques particulièrement affectées par les conséquences négatives de la libre circulation](#) » (14.303)

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération introduit, dans le cadre de la loi, des zones à statut spécial, soit des zones géographiques particulières dans lesquelles seraient appliquées des mesures spécifiques pour contrer les conséquences négatives des accords bilatéraux en général, et de l'accord sur la libre circulation des personnes en particulier. Ces zones seraient constituées, sur la base d'évaluations objectives, de régions périphériques particulièrement exposées aux effets des accords en question.

En outre, la Confédération modifie, avant l'entrée en vigueur de la législation d'exécution de l'article 121a Cst. récemment accepté, la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges en y incluant, outre les charges excessives dues à des facteurs géotopographiques et sociodémographiques, les charges excessives dues à des facteurs économiques et environnementaux liés à la libre circulation des personnes, tels que la pression sur le marché du travail et la détérioration de la mobilité.

Initiative cantonale Tessin : « [Pour un canton du Tessin maître de son destin](#) » (14.304)

Statut: Non encore traité au Conseil

Texte: Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:



Secrétariat

La Confédération fait en sorte que la législation d'application de l'article 121a de la Constitution fédérale donne aux cantons la compétence de fixer leurs propres plafonds et contingents annuels de travailleurs frontaliers, afin que soient respectés les besoins de chaque canton et la volonté de leurs citoyens respectifs.

Tous les débats peuvent être suivis en direct sur www.parlament.ch.